

RÈGLEMENT DE LA COURSE 2025

Art 1 : Organisateur

L'association « APEL de l'école maternelle Notre de Dame de Liesse » organise le dimanche 28 septembre 2025 l'événement « 5 et 10km de Saint-Renan » comprenant 5 courses non chronométrées :

- 500m à 08h50 au départ Rue de Watchet/arrivée sur le parking de l'école maternelle NDL.
- 1000m à 09h10 au départ Allée verte/arrivée sur le parking de l'école maternelle NDL.
- 5km à 09h30 au départ Allée verte/arrivée sur le parking de l'école maternelle NDL.
- 200m à 10H10 sur la piste stabilisée de l'école NDL.
- 10km à 10h30 au départ Allée verte/arrivée sur le parking de l'école maternelle NDL.

Art 2 : Participants

Le 200m est ouvert aux enfants de 4 à 6ans ayant rempli les formalités d'inscriptions.

Le 500m est ouvert aux enfants de 7 à 9ans ayant rempli les formalités d'inscriptions.

Le 1000m est ouvert aux enfants de 10 à 13ans ayant rempli les formalités d'inscriptions.

Le 5km est ouvert aux coureurs licenciés ou non des catégories minime à master (né(e)s à partir de 2011) et ayant rempli les formalités d'inscriptions.

Le 10km est ouvert aux coureurs licenciés ou non des catégories cadet à master (né(e)s à partir de 2008) et ayant rempli les formalités d'inscriptions.

Les courses étant sans classement, aucun certificat médical n'est requis. Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Cette course n'est pas ouverte au canicross (pour raison de sécurité)

Art 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur la plateforme Klikego. L'autorisation parentale doit être signée et présentée lors du retrait des dossards.

La course de 200m étant gratuite, il n'y a pas de dossards fournis. L'inscription se fait via Klikego

Pour le 500m, l'inscription se fait via Klikego. Le montant est de 2€.

Pour le 1000m, l'inscription se fait via Klikego. Le montant est de 3€.

Pour le 5km : l'inscription se fait via Klikego. Le montant est de 5€ + les frais d'inscription.

Pour le 10km : l'inscription se fait via Klikego. Le montant est de 9€ + les frais d'inscription.

Si des places restent disponibles, il sera toutefois possible de s'inscrire le matin de la manifestation sur place en renseignant le bulletin d'inscription et en fournissant les documents requis ainsi que le règlement financier à l'organisateur uniquement entre 7h30 à 10h15. Attention tarifs majorés de 2 € pour chaque course pour les inscriptions sur place.

Art 4 : Dossards

Pour les courses de 500m, 1000m, 5km et 10km, le retrait des dossards se fait à l'entrée de l'école maternelle de Notre Dame de Liesse le vendredi 26 septembre de 16h00 à 18h00, le samedi 27 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00. Sinon le jour de la course au même endroit de 07h30 à 10h30. Attention, le retrait de dossard prend du temps aux bénévoles et prendre son dossard au dernier moment, c'est prendre le risque de rater le départ de la course.

Art 5 : Sanitaires

Des WC seront disponibles proche du départ et de l'arrivée. Aucune surveillance ne sera mise en place par les organisateurs, Un respect strict de ces lieux est demandé.

Art 6 : Public et accompagnateurs

Les courses de la journée sont ouvertes gratuitement au public à pied.

Les spectateurs sont invités à suivre les directives des organisateurs et des services chargés de la sécurité pour éviter tout incident ou irrégularité dans le déroulement des épreuves.

Art 7 : Ravitaillements

Pour chaque course, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Pour le 10 km, un ravitaillement est prévu en plus à mi-parcours.

Protection de l'environnement : ne pas jeter les bouteilles et emballage plastique hors zone de ravitaillement 300m. Des poubelles seront mises à disposition.

Art 8 : Barrière horaire

Une voiture balai est prévue pour les courses 1000m, 5km et 10km. L'organisateur peut décider d'arrêter un coureur s'il estime à mi-course qu'il ne franchira pas la ligne d'arrivée avant les horaires de fin de course suivant :

1000m : 09h25

5km : 10h20

10km : 12h00

Art 9 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile conformément au cahier des charges des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation (perte, vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve et ce, même si l'organisation en assure la surveillance).

Art 10 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par des secouristes sur le parcours.

Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales.

En participant à l'épreuve, le coureur engage son entière responsabilité en cas de déclenchement d'une intervention pour lui venir en aide de quelque manière que ce soit et est redevable personnellement et en intégralité des frais inhérents à cette intervention, y compris lorsque la décision d'intervention a été prise par la direction de course ou les personnels de secours.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Art 11 : Récompenses

Une récompense est offerte à tous les finishers et le meilleur déguisement sera également récompensé.

Art 12 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/1/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Tout concurrent ne le souhaitant pas n'aura qu'à l'écrire à l'organisateur en mentionnant son nom, prénom et adresse.

Art 13 : Droits d'image

Tout participant autorise expressément l'organisateur, ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 14 : Annulation de l'épreuve

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Un remboursement pourra être effectué, dans une limite de 50% des frais d'inscriptions, afin de contribuer aux frais d'organisation.

Art 15 : Acceptation

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les causes. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance totale avant de franchir la ligne d'arrivée.

Annexe

Charte du coureur et des accompagnateurs

Amis coureurs

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs

- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenir tous les coureurs : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.